

**LES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE COMMUN :**

- Ont **approuvé à l'unanimité** (3 CGT - 2 FERC SUP CGT - 3 FSU-Solidaires FP - 1 FSU - 2 SGEN-CFDT - 1 UNSA-SNPTEs - 2 SNPTEs-UNSA - 2 FNEC FP FO) **les procès-verbaux** des séances du 08 juin 2017, 06 septembre 2017, 14 septembre 2017 et 18 septembre 2017.
- Ont émis un **avis favorable** par 12 voix pour (3 CGT - 2 FERC SUP CGT - 3 FSU-Solidaires FP - 1 FSU - 1 SNPTEs- UNSA - 2 FNEC FP FO) et 4 abstentions (2 SGEN-CFDT - 1 UNSA-SNPTEs - 1 SNPTEs- UNSA) à **l'avis** sur le projet d'établissement 2019-2023, présenté par les listes FSU-Solidaires et CGT : *« Les représentants du personnel estiment que le document présenté relève d'avantage d'un plan de communication que de la définition d'une stratégie d'établissement. Les formulations aussi floues que grandiloquentes y tiennent toute la place, au détriment d'objectifs précis permettant de définir concrètement l'université que l'on souhaite et les moyens d'y parvenir. L'affirmation autoréalisante du succès de la fusion ne parvient pas à masquer l'impréparation de la fusion, la réalité des dysfonctionnements des services et l'absence dangereuse de cohésion entre facultés. Ce document traduit néanmoins des orientations inquiétantes : la faiblesse du niveau facultaire, l'allocation des moyens en fonction de la qualité des travaux conduits dans chaque faculté (page 27), l'élitisme, l'orientation néolibérale conduisant à la mise en place d'un système universitaire marchand. Citons page 23 : « Sorbonne Université créera, tout d'abord, les conditions d'un choix [...] de ses étudiants par l'université » « L'université s'efforcera de trouver les ressources permettant à des étudiants disposant de moins d'opportunités de rejoindre ses campus pour y réussir leur formation. » Les propositions de réformes à la page 28 « l'université osera l'expérimentation à travers de nouvelles procédures qui n'existent pas encore dans la réglementation française et lui donneront les moyens de ses ambitions » ouvrent la porte à des atteintes assumées au statut des universités et aux statuts des personnels. Nous combattons vigoureusement ces mesures si d'aventure elles devaient se traduire par une remise en cause des statuts nationaux »*
- Ont émis un **avis défavorable** par 11 voix contre (3 CGT - 2 FERC SUP CGT - 3 FSU-Solidaires FP - 1 FSU - 2 FNEC FP FO), 2 voix pour (2 SGEN-CFDT) et 3 abstentions (1 UNSA-SNPTEs - 2 SNPTEs-UNSA) sur le **projet d'établissement 2019-23 de Sorbonne Université, après les modifications apportées en séance.**
- Ont été informés de l'état d'avancement de **l'installation des services centraux universitaires et facultaires** suite à la création de Sorbonne Université.
- Ont été informés du **calendrier prévisionnel de la conférence sociale.**

Le président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

